

une gestion optimisée des déchets

RESPECTER l'environnement et la réglementation : ne pas brûler les déchets à l'air libre, ne pas les jeter dans la nature ou à l'égout...

ANTICIPER en estimant les quantités de déchets que vous allez produire et identifier les filières d'élimination adaptées. Vous pouvez ainsi répercuter ce coût dans vos devis et préciser vos bonnes pratiques sur ce point à vos clients.

EVITER LES MELANGES en triant au mieux vos déchets.

L'amiante

L'amiante se présente souvent sous forme de plaques ondulées et d'ardoises en amiante ciment ou fibro-ciment.

Une intervention sur ces produits exige le respect de quatre principes :

§ Mettre en place d'un plan de retrait avant les travaux

§ Limiter l'exposition des personnes (utilisation d'équipements de protection individuelle, confinement de la pièce de travail)

§ Eviter l'émission de fibres (démontage sans dégrader les produits, ...).

§ Faire évacuer des déchets par un prestataire spécialisé

La CAPEB
Confédération de l'artisanat et des
petites entreprises du bâtiment
s'engage à vos côtés

- Défense des intérêts des entreprises artisanales dans tous ces domaines du développement durable (accès aux marchés publics, promotion des savoir-faire, travail avec les partenaires pour créer les filières de valorisation des déchets manquantes ...)
- Mise en place de sessions de sensibilisation et de formation sur ces différents thèmes.
- Edition de brochures et de guides d'information.

Devenez artisan témoin
en faisant partager votre expérience
sur le développement durable.

contact : Capeb Pays de la Loire - T : 02 40 89 71 47

pour en savoir plus

www.environnement.gouv.fr
www.assohq.org
www.ademe.fr
www.ademe.fr/particuliers/PIE/liste_eie.asp
www.produits-recycles.com/index.htm
www.cstb.fr

et aussi : www.capeb-pays-de-la-loire.fr

Les professionnels du bâtiment
acteurs
du développement durable

fiche métier



COUVERTURE ZINGUERIE

J'apporte le confort à travers la mise « hors d'eau » et l'isolation des bâtiments.

Je manipule, découpe et mets en œuvre des matériaux de couverture dont une majorité sont naturels : briques, tuiles, ardoises, métaux...

Par mon activité, je suis également amené à intervenir sur des matériaux contenant de l'amiante (amiante-ciment notamment), des bois traités, isolants anciens, dont l'élimination nécessite des précautions particulières.

CAPEB Pays de la Loire - T : 02 40 89 71 47 - dec 04



Comment intégrer
le développement durable
dans mon activité quotidienne ?

Nous passons en moyenne plus de 80% de notre temps dans les bâtiments (habitations, écoles, lieux de travail...).

Aussi, un habitat plus sain, plus sûr et plus respectueux de l'environnement est devenu une aspiration légitime de vos clients.

Que proposer à vos clients ?

Entretien la toiture, les descentes, les chéneaux et les solins pour garantir l'évacuation de l'eau et empêcher les infiltrations.

Comment choisir les matériaux ?

§ Se renseigner sur l'analyse du cycle de vie des matériaux (étude de l'impact des produits sur l'environnement, de sa fabrication à son retraitement en fin de vie)

§ Demander la fiche de données environnementales si elle existe.

§ Utiliser des matériaux et procédés agréés (CSTB, marque NF, avis technique...)

§ Favoriser l'usage de matériaux locaux

§ Choisir des essences de bois naturellement résistantes aux contraintes de la couverture (classe 2) ou faire appel à un fournisseur de bois traité certifié CTB-B+

Attention ! Le marquage CE devient obligatoire pour les matériaux mais ne porte pas sur les performances techniques.

La toiture végétalisée

Cette ancienne technique est redécouverte aujourd'hui sous la forme d'un complexe étanche et isolant sur support, recouvert d'une couche de substrat où se développe une végétation spécifique.

La toiture végétalisée isole du froid et du chaud, stocke le carbone, purifie l'air en absorbant la pollution, réduit les risques d'inondation (déphasage) et protège du bruit.

Chantier à faible nuisance

Pollution de l'air et de l'eau

§ Isoler les travaux lors de démolition ou de dépose.

Minimiser le bruit

§ Informer le voisinage avant travaux

§ Utiliser du matériel peu sonore

§ Adapter si possible les horaires de travail

Vous intervenez en ramonage ou toute autre activité « annexe » au métier?

Vérifiez que vous êtes couvert par votre assurance.

L'utilisation des bâtiments consomme 40 % de l'énergie totale en France (chauffage, climatisation, éclairage...). Elle contribue donc à la production de gaz à effet de serre et à l'amenuisement des réserves naturelles.

La réglementation thermique 2000 (RT 2000) et son évolution en 2005 sur le bâti neuf vise à limiter les gaspillages d'énergie et préserver l'environnement pour les générations futures. Mais des efforts sont aussi à faire sur le bâti existant.

Les économies d'eau

Installer un système de récupération d'eaux de pluie.

Les économies d'énergies

Isoler les combles perdus ou sous rampants.

Les capteurs solaires pour l'eau chaude ou le chauffage sont souvent installés sur le toit.

Pour une construction neuve, veiller à son intégration très en amont du projet. Ce choix se fera en concertation avec le plombier-chauffagiste.

De même, les capteurs photovoltaïques seront prévus en concertation avec l'électricien.

En bâti existant le positionnement des capteurs devra être compatible avec l'orientation l'esthétique et le respect du bâti ancien,).